

Quels changements en Cybersecurité pour 2017 ?



Quels
changements
en
Cybersecurité
pour 2017 ?

Yahoo, Twitter, Spotify, Amazon, eBay, CNN... l'année 2016 aura été fructueuse en attaques informatiques majeures. Si, les conséquences sont limitées, elles prouvent que les hackers sont tenaces et créatifs. Faut-il s'attendre à un nouveau type d'attaque en 2017 ?

Historiquement, les cyber-pirates ont focalisé leur attention sur les grandes entreprises. Ces sociétés ont donc été les premières à adopter les nouvelles technologies, via des solutions souvent à peine testées. Résultat : elles peuvent plus facilement être compromises, via certaines failles qui n'ont pas encore été repérées par les fabricants. En conséquence, ce sont les grandes sociétés qui attirent les hackers en quête de nouveaux défis et subissent les attaques de grande ampleur.

En parallèle, par effet pyramidal, ces mêmes technologies sont progressivement adoptées par les moyennes entreprises puis, en bas de pyramide, par les PME. Lorsque le deuxième échelon de la pyramide est atteint, les technologies sont plus sécurisées grâce au retour d'expérience. Les hackers les délaissent donc bien souvent pour se concentrer sur des technologies plus récentes.

Mais 2017 devrait marquer un tournant : en effet, ce sont aujourd'hui ces entreprises de taille moyenne qui – dans un souci d'accélérer leur transformation numérique – adoptent en premier les nouvelles technologies. Elles s'équipent donc plus rapidement que les grands groupes – qui ont un processus plus lourd et laisse moins de place à la flexibilité. En adoptant, par exemple, l'IoT et les technologies de l'industrie 4.0, ces sociétés "mid market" sont en train de devenir la cible privilégiée des hackers.

Type d'attaque : Des ransomwares liés à l'IoT

Après des années d'observation, on assiste enfin au déploiement à grande échelle de l'IoT. Chambres froides, kiosques, usines, voitures, et même machines de nettoyage industriel, tout cela sera bientôt connecté dans un souci de performance et de monitoring. Espérons qu'ils soient également sécurisés.

Le déploiement de ces dispositifs connectés n'est pas sans risque : leur intégrité peut être compromise si la sécurité n'est pas pensée d'une nouvelle manière. Certaines rumeurs prétendent même que des hackers se sont déjà servis de l'IoT pour attaquer une entreprise et lui demander une rançon. Nous risquons donc de voir une augmentation de ce type d'attaques dans un avenir proche. Par conséquent, l'année 2017 sera certainement la première où une entreprise admettra de façon publique qu'elle a été confrontée à ces cyber-attaques par rançon....[lire la suite]

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus...) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions de formation, de sensibilisation ou d'audits dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Plus d'informations sur : <https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles>



Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en protection des « Données à Caractère Personnel ».

- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires (Avis techniques, Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ; (Autorisation de la DRTF n°93 84 03041 84)
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



[Contactez-nous](#)

Réagissez à cet article

Original de l'article mis en page : Cybersécurité : quels changements pour 2017 ?